

IL N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI AVANTAGEUX D'INVESTIR DANS LA PIERRE :

DECouvrez NOS PACKS !

LES SOLUTIONS SUR-MESURE DE VOTRE DÉVELOPPEMENT

- ✓ Plus de services
- ✓ Plus d'économie
- ✓ Plus de liberté
- ✓ Plus de choix
- ✓ Sans augmentation de votre cotisation
- ✓ Plus de souplesse

Optimisez le potentiel de réussite des transactions immobilières de vos clients, sans aucune obligation.

**PACK
AMBRE**



11 € / mois

**PACK
JADE**



24 € / mois

**PACK
OPALE**



38 € / mois

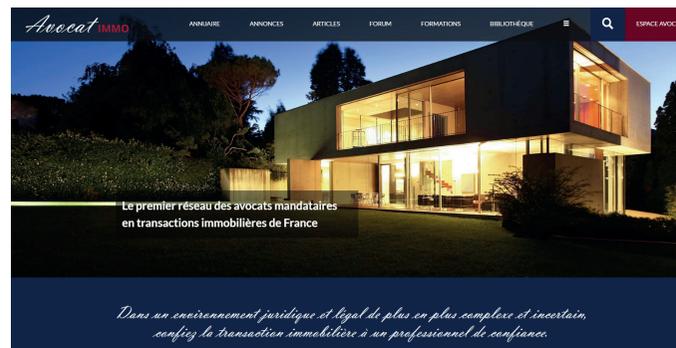
**PACK
TOPAZE**



105 € / mois

REJOINDRE LE RESEAU - DEVENIR ADHERENT DE L'AAMTI

ÉTAPE 1 - CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME WWW.AVOCAT-IMMO.FR



ÉTAPE 2 - CRÉER UN COMPTE OU CONNECTEZ-VOUS DIRECTEMENT AVEC VOS IDENTIFIANTS HUB AVOCAT

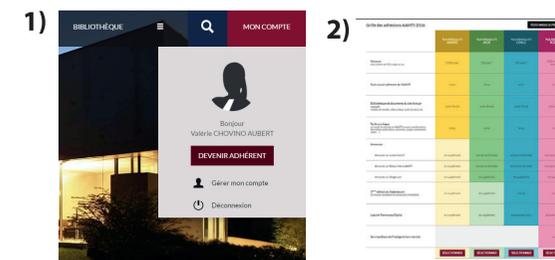
CONNECTEZ-VOUS AVEC VOTRE COMPTE HUB AVOCAT

Hub Avocat
LA PLATEFORME DES AVOCATS

CONNEXION

Mot de passe oublié ? Cliquez-ici
 Avocat, vous n'êtes pas encore membre du réseau ?
 Rejoignez vos confrères,
 activez votre compte gratuitement

ÉTAPE 3 - UNE FOIS CONNECTÉ, EFFECTUEZ VOTRE DEMANDE D'ADHÉSION DEPUIS LE BLOC MON COMPTE EN HAUT À DROITE DE VOTRE ÉCRAN ET SUIVEZ LES INSTRUCTIONS



ÉTAPE 4 - VALIDEZ VOTRE INSCRIPTION, IMPRIMEZ LES DOCUMENTS INDIQUÉS ET RETOURNEZ-LES NOUS PAR COURRIER À L'ADRESSE POSTALE PRÉCISÉE SUR VOTRE DEMANDE D'ADHÉSION.

À la réception du courrier, votre demande est traitée entre 48h et 72h. Vous recevrez un mail de confirmation et pourrez bénéficier immédiatement des services de votre espace adhérent.

aamti@aamti.fr / 01 46 22 52 20

BIENVENUE À L'AAMTI
LE PREMIER RESEAU DES AVOCATS MANDATAIRES
EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES DE FRANCE

Association des Avocats Mandataires en Transactions Immobilière - AAMTI

84, Avenue de Villiers | Paris, France, 75017

Tel : (00) 33 146 225 220

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi
09h00 - 18h00

aamti@aamti.fr | www.avocat-immo.fr

Vous souhaitez rejoindre le Réseau Avocat-immo :

Vous êtes :

- Un avocat d'un barreau français :

connectez-vous sur www.avocat-immo.fr et effectuez votre demande en ligne (espace avocat en haut à droite)

- Un avocat de barreau étranger (hors France et collectivités territoriales) :

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS

- Un professionnel non-avocat

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS



Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr



DÉCOUVREZ L'AAMTI

Rejoignez le 1^{ER} Réseau des avocats mandataires en transactions immobilières de France

Retrouvez régulièrement toute l'actualité et les moments forts de l'AAMTI sur sa page Facebook !

facebook.com/aamti.reseau.avocats.transactions.immobilières

• Pourquoi adhérer à l'AAMTI ?

La nouvelle offre d'adhésion à notre association vous offre des services et outils toujours plus complets et avantageux pour démarrer et gérer au quotidien votre activité d'avocat mandataire en transactions immobilières.

Cette offre se compose de quatre packs adhésion, élaborés pour être évolutifs et correspondre à vos besoins et au rythme de votre activité.

Ces packs ont été conçus et développés dans le respect et en cohérence avec notre déontologie, grâce à la volonté et au travail collectif de nos adhérents.

Formation, information, Réseau et outils innovants, l'AAMTI propose un panel de compétences complet pour appréhender cette activité avec tous les atouts en main et à portée de clic.

Pour tous les avocats français la demande d'adhésion se fait en ligne sur la nouvelle plateforme digitale de l'association : www.avocat-immo.fr

• Le Réseau AAMTI et Avocat-IMMO en France et à l'étranger

L'association s'est structurée autour de nombreuses sections locales en région et commissions thématiques dédiées ouvertes à tous.

Ainsi en région, vous pouvez compter à la fois sur l'équipe du siège mais aussi sur vos confrères adhérents locaux afin de vous accompagner et développer votre activité.

Les Commissions thématiques ont vocation à développer la visibilité des confrères adhérents en valorisant leurs expertises auprès du Réseau ainsi que du grand public. Leur objectif est aussi de dynamiser les synergies existantes, d'enrichir les compétences et in fine, de

développer vos affaires.

Les dernières créées sont les Commissions Immobilier d'Entreprise, Fiscalité, Ventes Forcées ainsi que la Commission Droit de la famille lesquelles vous êtes vivement invités à rejoindre pour participer aux travaux engagés ainsi qu'aux formations dédiées proposées.

Enfin, des antennes locales à l'étranger sont en cours de structuration à Madrid, Tel Aviv et Miami. Elles permettent des échanges facilités et multiplient grâce au Réseau sur place les opportunités d'affaires.

Pour plus d'informations contactez-nous !

AAMTI - 01 46 22 52 20 - aamti@aamti.fr

